

GROUPE DES ÉLUS MAJORITAIRES

Une rentrée sous haute surveillance

La dernière instruction du plan Vigipirate, en date du 29 juillet 2016, renforce les mesures particulières de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires en raison de la menace d'attentats terroristes sur le territoire national.

La Préfecture nous demande :

- "de limiter ou d'interdire les rassemblements devant les établissements",
- d'assurer la "gestion de foule" et de "flux",
- d'assurer la "restriction de circulation et stationnement aux abords des établissements",
- de "contrôler les accès aux établissements (filtrage avec individualisation des entrées, inspection visuelle voire fouille des sacs et palpation de sécurité", etc...

De telles préconisations pour une ville de notre taille sont difficiles à mettre en oeuvre. Toutefois, nous avons déjà pris certaines mesures répondant à ces exigences.

Nous avons mis en place un système vidéo de contrôle d'accès à l'école élémentaire permettant également la surveillance des entrées/sorties de façon individuelle des enfants de l'ALAÉ et des adultes.

En ce qui concerne l'accès à école maternelle, du personnel communal filtre les entrées.

Quant à l'ALAÉ, lors de la construction du nouvel équipement, nous avons prévu des accès sécurisés qui permettent une surveillance accrue des flux.

La police municipale assurera également un contrôle renforcé aux abords des écoles avec notamment la consigne de ne laisser aucun attroupement sur les lieux.

Alors la question de l'interdiction d'organiser des manifestations, quand les pouvoirs publics ne peuvent assurer la sécurité de nos concitoyens, ne se pose plus. On peut toujours philosopher, réfléchir ou penser, mais seuls ceux qui exercent des responsabilités assument les conséquences de la décision.

Bien cordialement

Sandro Ballotta

Maire-adjoint
en charge de l'éducation
pour le groupe des élus majoritaires

GROUPE DES ÉLUS MINORITAIRES

L'article de l'Opposition, à remettre le 15 août pour le Clin d'Oeil de septembre, est un moment de réflexion sur des dossiers en cours.

- En avril, M. le maire interdit la manifestation de parents d'élèves arguant du plan Vigipirate. Depuis le terrorisme a encore frappé à Nice et St Étienne du Rouvray: l'état d'urgence est prolongé. Alors devons-nous annuler rassemblements, manifestations sportives ou socioculturelles? Je ne pense pas. Face à la barbarie restons unis, fermes, défendons les valeurs de la République, Liberté, Egalité, Fraternité qui plus que jamais devraient s'inscrire au fronton de notre mairie.

- En mars, 2 lotissements ont été créés sur les espaces verts des rues Pic du Midi et Mont Vallier. Les riverains ont fini par en agréer le principe sur les arguments avancés (densification tissu urbain, primo-accédants). Je veux les remercier car, perdant une part de la qualité de leur environnement, ils offrent un bénéfice de 800 000 € pour le bien de tous.

- Au conseil municipal du 22 juin nous avons proposé que la municipalité soutienne les riverains du chemin de Ribaute face aux nuisances du chantier Clinique Croix du Sud. Il ne s'agit pas que de problèmes de droit privé entre propriétaires, car la clinique sera aussi source de revenus pour les finances communales.

- Fin du dossier Arseaa (guidance infantile)?

La majorité municipale avait annulé la délibération créant un hôpital de jour pour enfants sur 3000 m² du Quartier Ouest. Cette décision fit l'objet d'un recours qui coûte 300 000 € à la commune contre désistement de toute action. La commune a vendu ce terrain à Procviv&Patrimoine pour construire des appartements de standing. Ce n'est évidemment pas la même philosophie ! Ces ventes permettront au moins de rembourser le prêt de 1 000 000 € du Quartier Ouest, repoussé 2 fois en 2 ans.

Bonne rentrée à tous.

Angel Péco,

Conseiller municipal,
pour le groupe des élus minoritaires